



Crédit du Nord

Information réglementée

Paris, le 25 mai 2009

Mise à disposition d'un rectificatif du document de référence 2008

Le Crédit du Nord informe le public qu'un rectificatif portant sur le document de référence 2008 déposé le 28 avril auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° D.09-0323 a été déposé le 25 mai auprès de l'AMF.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté tant sur le site de l'AMF que sur le site de la banque : www.credit-du-nord.fr (en cliquant sur « le Groupe Crédit du Nord », « Nos publications », « Rapports annuels et semestriels »).